

Rapport annuel 2012

Détails des comptes de l'exercice 2012 et leurs annexes
Rapport de l'organe de révision

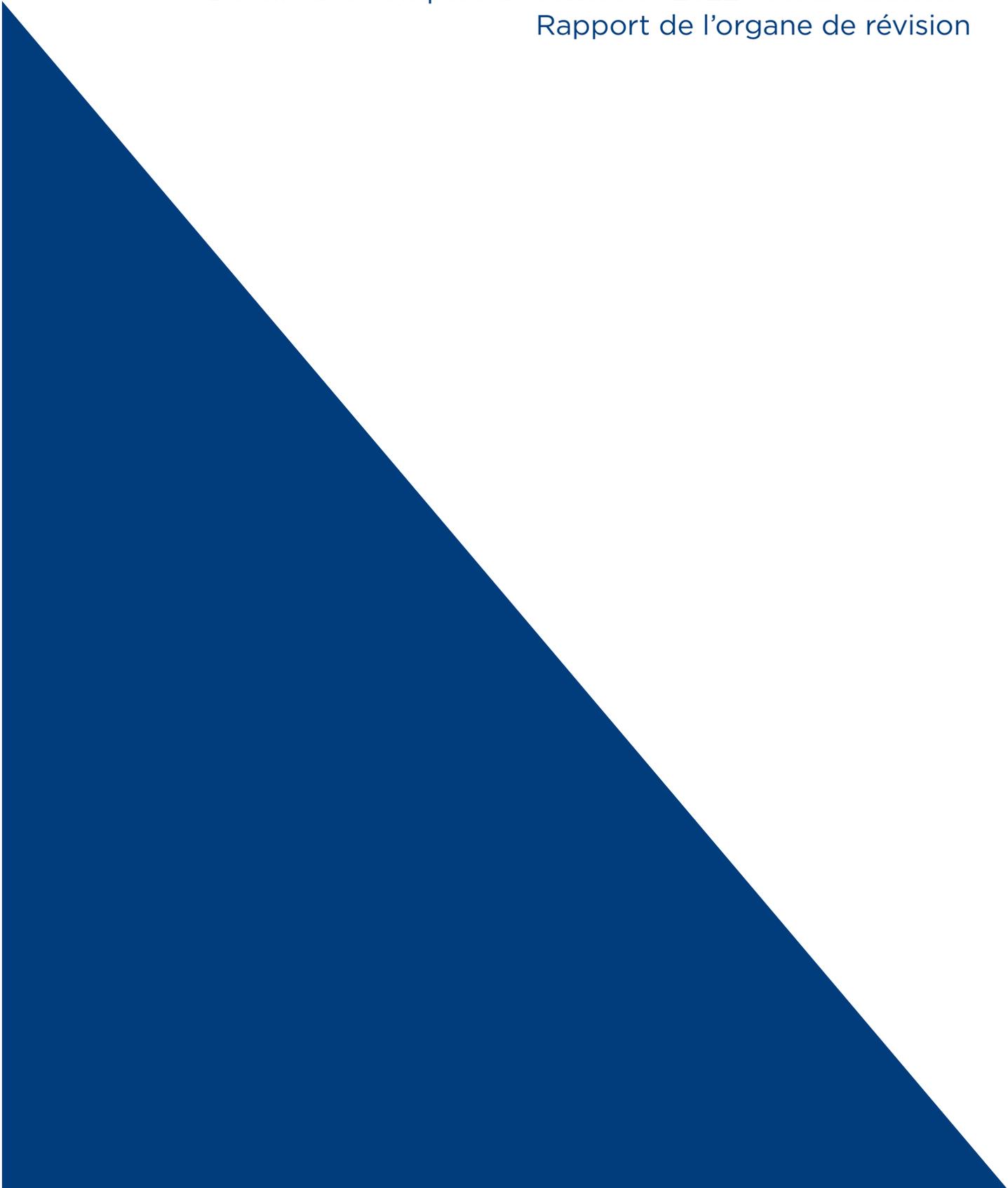


TABLE DES MATIÈRES

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

Compte de résultat de l'exercice 2012	
Produits	4
Charges	5
Compte de résultat de l'exercice 2012	7
Bilan au 31 décembre 2012	
Actif	8
Passif	9
Compte des immobilisations de l'exercice 2012	10 - 13
Tableau de financement de l'exercice 2012	14
Note sur le compte de résultat	15 - 17
Annexe aux comptes au 31 décembre 2012	18 - 24
Répartition du capital-actions au 31 décembre 2012	25
Compte d'assainissement au 1^{er} janvier 2012	26 - 27
Rapport de l'Organe de révision	28

GROUPE CGN SA

Compte de résultat de l'exercice 2012	30
Bilan au 31 décembre 2012	
Actif	31
Passif	32
Annexe aux comptes au 31 décembre 2012	33 - 34
Rapport de l'Organe de révision	35

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 CONSOLIDÉ GROUPE CGN PRODUITS

	2012 CHF en milliers	Variation en %	2011 CHF en milliers
A_ Produits de transports bruts	26 871	112.1%	23 979
./ Commissions, rabais, escomptes	-562	83.1%	-677
Produits de transports nets	26 309	112.9%	23 302
B_ Produits accessoires	5 775	191.9%	3 010
1. Fermages et loyers	647	96.9%	668
2. Prestations internes	97	27.6%	352
3. Prestations pour tiers	532	215.6%	247
4. Produits de fonds de roulement	8	79.5%	10
5. Contribution d'investissements	3 402	NA	0
6. Autres produits	1 088	62.8%	1 733
- Dont dons ABVL	306	34.1%	898
TOTAL DES PRODUITS	32 084	121.9%	26 311

NA = ratio non applicable



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 CONSOLIDÉ GROUPE CGN CHARGES

2

	2012 CHF en milliers	Variation en %	2011 CHF en milliers
A_ Charges pour le personnel	20 195	106.8%	18 915
1. Traitements et salaires	14 754	101.3%	14 563
2. Allocations, indemnités diverses, uniformes	1 985	109.8%	1 807
3. Charges sociales	3 456	135.8%	2 545
B_ Frais de choses	14 932	127.5%	11 709
1_ Dépenses générales	1 973	114.3%	1 725
1.1. Organes et mandataires de la société	805	179.7%	448
1.2. Cotisations et impôts	650	99.3%	655
1.3. Dépenses générales pour le personnel	267	88.4%	303
1.4. Frais administratifs	250	78.2%	320
2_ Informatique	578	153.5%	377
3_ Marketing, publicité	1 426	153.1%	931
4_ Assurances et sécurité	556	95.4%	583
5_ Fermages et loyers	40	116.5%	34
6_ Achats marchandises	162	134.3%	121
7_ Energie	5 303	105.4%	5 033
7.1. Carburants, combustibles et chauffage	4 828	105.6%	4 571
7.2. Energie électrique	319	102.5%	312
7.3. Gaz, eau, lubrifiants	156	103.4%	151
8_ Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien	4 894	168.4%	2 905
8.1. Frais d'entretien bâtiments et divers	1 122	289.7%	387
8.2. Frais d'entretien bateaux	3 772	149.8%	2 518
- Dont travaux spéciaux flotte Belle Époque exécutés grâce aux dons ABVL	274	30.5%	898
C_ Amortissements	5 270	126.8%	4 157
1. Immobilisations	5 270	129.3%	4 075
2. Frais d'augmentation de capital		0.0%	81
D_ Frais de capitaux	660	93.8%	704
Total des charges d'exploitation	41 056	115.7%	35 485
E_ RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-8 973	97.8%	-9 174



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 CONSOLIDÉ GROUPE CGN



	2012 CHF en milliers	Variation en %	2011 CHF en milliers
1_ Résultat d'exploitation	-8 973	97.8%	-9 174
1.1. Excédent des charges d'exploitation			
2_ Charges et produits extraordinaires	425	109.2%	389
2.1. Charges exercices antérieurs	-37	90.9%	-41
2.2. Produits exercices antérieurs	450	446.3%	101
2.3. Charges extraordinaires	-1	11.7%	-10
2.4. Produits extraordinaires	13	142.9%	9
2.5. Remise de dette « M/S Lausanne » par les cantons de Vaud, Genève, Valais	0	0.0%	330
3_ Indemnité art. 28 LTV	1 594	92.0%	1 733
3.1. Part Confédération	797	92.0%	867
3.2. Part canton de Vaud	797	92.0%	867
3.3. Attribution à la réserve pour pertes futures (art. 36 LTV)			
Soldes de résultats analytiques 2011	-718	NA	537
4_ Couverture du déficit d'exploitation par les cantons de Vaud, Genève et Valais			
4.1. Perte reportée au 1 ^{er} janvier	6 514		8 688
4.2. Résultat 2011 à porter au bilan*	240		-1 593
4.3. Versement résultats analytiques 2011 selon art. 36 LTV	718		
4.4. Couverture du déficit d'exploitation 2011 par les cantons	-7 472		-7 095
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-7 671	117.8%	-6 514

NA = ratio non applicable

* Soit:

- Perte / provision caisse de pension 2010			-1 529
- Versement analytique 2010 selon art. 36 LTV	537		-144
- Résultat sur couverture de déficit années antérieures	-297		80
	240		-1 593



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012 CONSOLIDÉ GROUPE CGN ACTIF

	31.12.2012 CHF en milliers	Bilan %	01.01.2012 CHF en milliers Après assainissement	Bilan %
1_ Immobilisations	31 600	47.3%	32 599	53.6%
1.1. Compte des immobilisations	147 185	220.1%	147 069	242.0%
1.2. Objets inachevés	5 102	7.6%	316	0.5%
./.. Compte d'amortissements	-120 687	-180.5%	-114 786	-188.9%
2_ Fonds de roulement	24 909	37.3%	19 574	32.2%
2.1. Caisses et chèques postaux	3 065	4.6%	1 115	1.8%
2.2. Banques c/c commerciaux	17 599	26.3%	13 906	22.9%
<i>Dont liquidités affectées à:</i>				
<i>Rénovation du bateau</i>				
<i>« Ville-de-Genève »/Chantier</i>	10 402	15.6%	10 839	17.8%
<i>Rénovation du bateau « Vevey »</i>	1 182	1.8%		
<i>Rénovation du bateau « Italie »</i>	523	0.8%	523	0.9%
2.3. Entreprises de transport (CH-Direct)	928	1.4%	602	1.0%
2.4. Débiteurs clients	787	1.2%	1 240	2.0%
2.5. Débiteurs divers	1 585	2.4%	1 629	2.7%
./.. Provision pour débiteurs douteux	-75	-0.1%	-69	-0.1%
2.6. Approvisionnements	865	1.3%	1 117	1.8%
2.7. Actifs transitoires	157	0.2%	34	0.1%
3_ Fonds en faveur du personnel	2 679	4.0%	2 082	3.4%
4_ Solde débiteur du compte de résultat	7 671	11.5%	6 514	10.7%
TOTAL ACTIF	66 860	100.0%	60 769	100.0%



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

PASSIF



	31.12.2012 CHF en milliers	Bilan %	01.01.2012 CHF en milliers Après assainissement	Bilan %
1_ Capital propre	23 139	34.6%	21 464	35.3%
1.1. Capital-actions	19 855	29.7%	19 855	32.7%
1.2. Réserves affectées	2 327	3.5%	1 609	2.6%
1.2.1. Réserve d'amortissement	309	0.5%	309	0.5%
1.2.2. Réserve pour pertes futures art. 36 LTV trafic régional	2 018	3.0%	1 301	2.1%
1.3. Résultat reporté	958	1.4%	0	0.0%
2_ Capital étranger	41 042	61.4%	37 223	61.3%
2.1. Engagements fixes	19 611	29.3%	20 741	34.1%
2.1.1. Leasings financiers	6 904	10.3%	8 035	13.2%
2.1.2. Hypothèque 1 ^{er} rang BCV	1 442	2.2%	1 442	2.4%
2.1.3. Hypothèque 2 ^{ème} rang des pouvoirs publics à intérêt variable, non cumulatif (nominal CHF 4 800)	2 247	3.4%	2 247	3.7%
2.1.4. Prêt Retraites Populaires	9 018	13.5%	9 018	14.8%
2.2. Engagements courants	21 431	32.1%	16 481	27.1%
2.2.1. Créanciers et fournisseurs	5 565	8.3%	2 677	4.4%
2.2.2. Provisions et transitoires dont Provision Restructuration dont Provision « Italie »	8 199 1 977 523	12.3% 3.0% 0.8%	6 458 1 977 523	10.6% 3.3% 0.9%
2.2.3. Avance couverture de déficit 2012 VD	5 478	8.2%	5 049	8.3%
2.2.4. Avance couverture de déficit 2012 GE	1 989	3.0%	2 004	3.3%
2.2.5. Avance couverture de déficit 2012 VS	200	0.3%	294	0.5%
3_ Fonds en faveur du personnel	2 679	4.0%	2 082	3.4%
TOTAL PASSIF	66 860	100.0%	60 769	100.0%





COMPTE DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE 2012 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

	VALEUR D'ACQUISITION			
	Etat au 01.01.2012 CHF en milliers	Augmentations en 2012 CHF en milliers	Diminutions en 2012 CHF en milliers	Etat au 31.12.2012 CHF en milliers
1_ Installations				
1.1. Installations des débarcadères				
1.1.1. Installations fixes	4 528			4 528
1.1.2. Equipements	466			466
1.2. Bâtiments et installations fixes				
1.2.1. Bâtiments et installations fixes	12 952			12 952
1.2.2. Installations et machines des chantiers navals et des ateliers	1 422			1 422
2_ Bateaux et dock flottant				
2.1. Bateaux Belle Époque	63 697			63 697
La Suisse	19 691			19 691
Simplon	8 706			8 706
Savoie	13 014			13 014
Rhône	3 995			3 995
Montreux	12 612			12 612
Vevey	1 441			1 441
Italie	1 545			1 545
Helvétie	2 694			2 694
2.2. Bateaux modernes	57 404			57 404
Lausanne	15 469			15 469
Léman	5 883			5 883
Henry-Dunant	5 558			5 558
Général-Guisan	4 654			4 654
Ville-de-Geneve	4 258			4 258
Lavaux	4 148			4 148
Morges	4 056			4 056
Valais*	5 123			5 123
Col-vert	1 433			1 433
Coppet*	3 467			3 467
Geneve*	3 354			3 354
2.3. Autres bateaux	85			85
2.4. Autres installations flottantes (dock)	3 219			3 219

* Objets part. ou totalement financés par leasing

Suite du tableau page 12

AMORTISSEMENTS

Taux	Etat au 01.01.12 CHF en milliers Avant assain.	Assainissement 01.01.12 CHF en milliers	Etat au 01.01.2012 CHF en milliers Après assain.	Augmentations en 2012 CHF en milliers	Diminutions en 2012 CHF en milliers	Etat au 31.12.2012 CHF en milliers	Valeur comptable au 31.12.2012 CHF en milliers
5.0%	4013	105	4118	26		4144	384
10.0%	131	336	466			466	
2.0%	8074		8074	111		8184	4767
5.0%	1171		1171	22		1193	229
3/10%	23033	40663	63697			63697	
3/10%	3713	15978	19691			19691	
3/10%	3850	4856	8706			8706	
3/10%	3389	9625	13014			13014	
3/10%	2411	1584	3995			3995	
3/10%	4379	8233	12612			12612	
3/10%	1244	197	1441			1441	
3/10%	1354	191	1545			1545	
3/10%	2694		2694			2694	
3/10%	27530	4053	31583	1508		33091	24313
3/10%	9095	1115	10210	465		10675	4794
3/10%	3714		3714	188		3902	1981
3/10%	3204		3204	112		3316	2242
3/10%	3890		3890	152		4041	612
3/10%	3931		3931	15		3946	312
3/10%	772		772	142		914	3234
3/10%	732		732	131		863	3193
3/10%	615	737	1352	132		1484	3640
3/10%	665		665	33		698	735
3/10%	465	1165	1630	70		1700	1768
3/10%	447	1036	1483	70		1553	1802
5.0%	34	51	85			85	
5.0%	2934	118	3051	68		3119	100

Suite du tableau page 13



COMPTE DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE 2012 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

	VALEUR D'ACQUISITION			Etat au 31.12.2012 CHF en milliers
	Etat au 01.01.2012 CHF en milliers	Augmentations en 2012 CHF en milliers	Diminutions en 2012 CHF en milliers	
3_ Divers				
3.1. Véhicules à moteur*	261			261
3.2. Objets mobiliers				
3.2.1. Informatique/ câblage réseau*	1194			1194
3.2.2. Billetterie*	862			862
3.2.3. Objets mobiliers et divers	1094			1094
	147185			147185
4_ Objets inachevés				
4.1. Batiment administratif & Chantier (EMPD)	87	810		897
4.2. Bateau « Vevey » (EMPD)	515	3402		3917
4.3. Bateau « Ville-de-Genève » (EMPD)	170	59		229
4.4. Divers	59			59
Total des objets inachevés	831	4271		5102
<i>*Dont objets part. ou totalement financés par leasing</i>	<i>12820</i>			<i>12820</i>
5_ Subventions à fonds perdus pour assainissement de la Confédération, des cantons de Vaud, Genève, Valais et de la ville de Lausanne				
TOTAL GÉNÉRAL	148016	4271		152287

AMORTISSEMENTS

Taux	Etat au 01.01.12 CHF en milliers Avant assain.	Assainissement 01.01.12 CHF en milliers	Etat au 01.01.2012 CHF en milliers Après assain.	Augmentations en 2012 CHF en milliers	Diminutions en 2012 CHF en milliers	Etat au 31.12.2012 CHF en milliers	Valeur comptable au 31.12.2012 CHF en milliers
12.5%	173	22	195	19		214	47
25/10%	913	177	1090	41		1132	63
10.0%	185	93	278	73		351	512
10.0%	903	191	1094			1094	
		45808	114902	1868		116770	30415
		515	515	3402		3917	897
		515	515	3402		3917	229
							59
		515	515	3402		3917	1185
	1805	2980	4785	373		5158	7662
	1800	-1800					
		44523	115417	5270		120687	31600



TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2012 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

	2012 CHF en milliers	2011 CHF en milliers hors assainissement
Opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	-8 973	-9 174
Indemnité art. 28 LTV trafic régional	1 594	1 733
Produits extraordinaires	463	440
Charges extraordinaires	-38	-51
Amortissements sur immobilisations corporelles	5 270	4 075
Variation des provisions	84	363
Variation comptes de régularisation	1 541	442
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	-59	-2 171
Variation débiteurs	171	-1 531
Variation créanciers et fournisseurs	2 887	-546
Variation approvisionnements	252	-266
Variation du besoin en fonds de roulement	3 311	-2 343
Flux de fonds provenant de l'exploitation	3 251	-4 514
Opérations d'investissements		
Bâtiment et Installations		-179
Bateaux et dock flottant		-1 247
Divers		-216
Travaux en cours	-4 271	-167
Valeurs incorporelles		81
Flux de fonds relatifs aux investissements	-4 271	-1 726
Opérations de financement		
Variation des crédits bancaires		504
Variation des leasings financiers	-1 130	-1 109
Solde couverture de déficit exercice antérieur	125	305
Avances couverture de déficit de l'exercice	7 667	7 346
Contribution d'investissements des pouvoirs publics		-330
Prêt VD		-508
Prêt GE		-200
Prêt VS		-49
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	6 662	5 959
Variation des disponibilités	5 642	-282
Disponibilités au 1 ^{er} janvier*	15 021	4 464
Disponibilités nettes au 31 décembre	20 663	4 182
Disponibilités	31.12.2012	31.12.2011
Caisse et comptes de chèques postaux	3 065	1 115
Banques comptes courants commerciaux	17 599	3 067
TOTAL	20 663	4 182

* Disponibilités au 1^{er} janvier 2012 ajustées par les écritures d'assainissement ayant un impact en termes de liquidités (augmentation de capital de KCHF 10839)

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ GROUPE CGN



1_ Produits de transport bruts

Types de produits	2012 CHF en milliers	2011 CHF en milliers	Variation en %
Trafic touristique & régional	18 270	16 317	+12.0%
Service direct (CFF)	4 140	3 957	+4.6%
Locations / Charters	3 411	2 713	+25.7%
Participation France	1 050	993	+5.7%
TOTAL	26 871	23 979	+12.1%

La hausse des tarifs a été de l'ordre de 3% en moyenne en 2012 tandis que l'évolution du volume (services réguliers) a été très positive et s'est établie à +9.8%. L'évolution du chiffre d'affaires de transport touristique et régional de +12.0% est donc représentative de la hausse cumulée des tarifs et du nombre de passagers.

Dans un contexte conjoncturel peu favorable, la hausse de 25.7% des croisières privées est très positive. Cette hausse, unique, est due à la location de plusieurs bateaux pour la location d'un film.

La participation contractuelle française s'est élevée à KCHF 1 050 contre KCHF 993 en 2011.

Les recettes « Service direct (CFF) » comprennent la variation de la provision sur les abonnements CFF annuels et ½ tarif d'une durée d'un an et plus (KCHF +156 en 2012).

2_ Fermages et loyers

Ce poste comprend principalement les revenus de location correspondant à la sous-traitance par la CGN de l'activité de restauration sur les bateaux. Ce poste comprend également le revenu relatif à la location, à Lake Gourmet SA, de locaux administratifs et de stockage sur le site du chantier naval.

3_ Prestations internes

Les travaux de rénovation de la flotte de la CGN sont partiellement réalisés en interne par le personnel de la Société, en hiver notamment, lorsque la navigation est réduite. En 2012, aucune heure réalisée sur la flotte n'a été comptabilisée (voir point 9 ci-dessous). Le montant de KCHF 97 représente des heures effectuées sur propres immobilisations mais refacturées à des tiers (sinistres refacturés aux assurances).

4_ Autres produits

Types de recettes	2012 CHF en milliers	2011 CHF en milliers	Variation en %
Différence de change	127	132	-3.8%
Revenus marketing & Divers	425	353	+20.4%
Revenus sur diff. TVA France	80	187	-57.2%
Dons	307	904	-66.0%
Revenus kiosques & Navyshop	149	158	-5.7%
TOTAL	1 088	1 733	-37.2%

Les travaux sur le bateau « Savoie » (révision totale de la machine) ont été comptabilisés en tant que charges d'entretien dans les comptes du groupe CGN pour l'ensemble des frais occasionnés tandis que leur financement par l'ABVL/PRO VAPORE figure dans les recettes sous cette rubrique. Une partie des frais ayant été engagée en 2011 déjà, le montant figurant sous les recettes est supérieur de KCHF 32 à celui figurant sous les charges.



NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ GROUPE CGN

5_ Contribution d'investissement

Le financement des travaux de rénovation du bateau « Vevey » par les cantons a été comptabilisé en tant que recettes sous la rubrique contribution d'investissement. Le montant des recettes comptabilisées correspond au montant des dépenses effectuées à la date de clôture. La différence a été comptabilisée en transitoires.

6_ Charges pour le personnel

L'augmentation de la masse salariale de 6.8% est essentiellement due à la hausse des charges sociales (versement et provisions LPP) ainsi qu'à la diminution des remboursements pour les cas de maladie ou accident du personnel.

L'effectif annuel a passé ainsi de 171 à 172 (+1 personne en EPT). L'effectif de pointe durant la saison d'été a été de 201 (-5).

La hausse annuelle des salaires a été de 1.4% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est intégralement due aux augmentations statutaires, l'indice des prix à la consommation (IPC) d'octobre 2012 ayant été de -0.1%.

Les charges sociales et autres frais du personnel représentent 26.9% de la masse salariale brute contre 23% l'année précédente.

7_ Dépenses générales

Le poste Organes et mandataires de la Société comprend les frais exceptionnels générés en 2012 par les travaux juridiques et fiscaux liés à la restructuration de la Société (KCHF 380).

Un taux forfaitaire de TVA de 3.7% est appliqué sur les subventions reçues.

8_ Energie et carburants

La variation par rapport à l'exercice précédent provient de la hausse de la consommation découlant de la forte fréquentation des lignes durant l'été ainsi que de l'augmentation de l'offre (triplure Lausanne-Thonon). La consommation s'est établie à 5 080 882 litres contre 4 655 000 litres en 2011 soit une augmentation de +9.1%. Le prix moyen du carburant consommé a par contre été stable (CHF 0.95 par litre contre CHF 0.96 en 2011). Il faut relever que le prix moyen du carburant acheté a été inférieur au prix du marché grâce à l'achat en 2011 déjà d'une partie importante des besoins de l'exercice 2012.

Pour 2013, la quasi-totalité des besoins a également pu être achetée à terme à des prix intéressants.

9_ Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien

Certains bateaux vieillissants ou en bout de vie entraînent des coûts importants et en hausse régulière.

En 2012, l'ensemble des travaux effectués, à l'exception des travaux financés par les cantons dans le cadre d'EMPD, ont été comptabilisés directement en charge d'entretien.

La valeur comptable de la flotte Belle Époque étant dorénavant évaluée à CHF 1.-, les travaux effectués sur les huit bateaux sont dorénavant passés en charge d'entretien. En 2012, il en a été de même pour les autres actifs du groupe.

Une provision de KCHF 400 pour des travaux d'amélioration du bateau « Léman » qui seront terminés début 2013 a été comptabilisée sous forme de charge d'entretien en 2012.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ GROUPE CGN



10_ Amortissements

La hausse de la charge d'amortissements des actifs constatée en 2012 provient de l'amortissement immédiat des travaux effectués sur le « Vevey » pour KCHF 3 402 (voir commentaire sous point 5). A l'exception de cette écriture, les amortissements ordinaires du groupe sont en forte baisse suite à la diminution des actifs immobilisés au bilan découlant de l'assainissement effectué au 1^{er} janvier 2012.

La charge d'amortissement annuelle ordinaire comptabilisée ne correspond dorénavant plus à la valeur usuelle d'amortissement d'une flotte de la taille de la CGN qui devrait se situer à un montant supérieur à KCHF 5 000.

Se référer aux explications figurant sous le point 1 de l'annexe aux comptes pour tout complément d'information.

11_ Frais de capitaux

La dette correspondant à l'achat de bateaux sous forme de leasing figure au passif du bilan de la Société. Les tranches de remboursement sont comptabilisées partiellement sous forme de remboursement de la dette et partiellement sous forme de charges d'intérêts sous cette rubrique.

Depuis le mois de juillet 2010, ce poste comprend également les intérêts sur le prêt des Retraites Populaires octroyé dans le cadre de l'assainissement de la Caisse de pensions. Le taux d'intérêt moyen est de 2.74% sur une durée de 10 ans. La charge sur l'exercice 2012 est de KCHF 247.

12_ Charges et produits extraordinaires

Le versement par les cantons d'un montant de KCHF 403 pour le financement des travaux préliminaires du « Vevey » (antérieurs à 2012) a été comptabilisé sous forme de produit extraordinaire.

13_ Indemnités art. 36 LTV

Depuis 2009, le subventionnement des lignes de trafic régional par la Confédération et le canton de Vaud concerne les lignes Lausanne – Thonon, Nyon – Chens et Lausanne – Evian.





ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2012 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions de la Loi sur le transport des voyageurs (LTV) et de l'ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC). Ils ont été formellement approuvés par l'Office fédéral des transports (OFT).

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en milliers de francs suisses.

La restructuration, tant organisationnelle avec la création de deux nouvelles filiales et la transformation de Groupe CGN SA en société de participations, que financière avec l'assainissement décrit dans ce rapport, a rendu la comparaison des exercices comptables 2011 et 2012 peu aisée. Toutefois, pour les comptes consolidés, nous avons estimé que la comparaison des comptes 2012 avec les comptes 2011 de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA était globalement justifiée.

1_ Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe CGN inclut l'ensemble des sociétés suivantes au 31.12.2012, toutes consolidées à 100% :

- Groupe CGN SA, maison-mère
- CGN SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA
- CGN Belle Époque SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA

Date de clôture des comptes

Les trois sociétés consolidées (voir ci-dessus) bouclent leur exercice à la même date, soit au 31 décembre de chaque année. Les comptes 2012 sont donc le résultat de la consolidation de chacune des sociétés au 31.12.2012.

Principes de consolidation

La Consolidation du groupe CGN se base sur les comptes révisés des entreprises appartenant au périmètre de consolidation du groupe.

L'ensemble des actifs, passifs, ainsi que les revenus et charges du compte de résultat sont par principe consolidés selon la méthode d'intégration globale. Les postes internes au groupe, tant au bilan que dans le compte de résultat sont éliminés, y compris les gains qui peuvent en résulter. La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles ainsi que le capital-actions de chacune des sociétés filles ont, selon le principe décrit ci-dessous, été éliminés.

Méthode de consolidation des fonds propres

La consolidation des fonds propres est effectuée selon la méthode du coût d'acquisition. Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties du périmètre de consolidation à leur date d'achat ou de vente.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée entre le 16 mai 2012 (décision de l'Assemblée générale) et le 26 juin 2012 (date d'inscription au registre du commerce) par transfert de patrimoine de Groupe CGN SA avec effet rétroactif au 01.01.2012.

Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 01.01.2012 (valeur de clôture au 31.12.2011 après assainissement financier). La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

Comptabilisation des différentes monnaies

Aucune société du groupe n'établit ses comptes en monnaie étrangère.

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2012 CONSOLIDÉ GROUPE CGN



2_ Compte des immobilisations

Le compte des immobilisations corporelles enregistre, selon le principe des montants bruts :

- en tant qu'augmentations :
 - a) Les dépenses pour la construction ou l'acquisition de nouvelles installations (équipements fixes ou mobiles et véhicules) et les dépenses pour le remplacement d'installations complètes ou de parties d'installations;
 - b) Les dépenses pour l'extension, le complément, le renouvellement ou la transformation des installations et des véhicules disponibles.
- en tant que diminutions :

Le démantèlement, l'aliénation ou la mise hors service permanente des objets ou parties d'objets dont les coûts ont grevé le compte des immobilisations lors de leur acquisition. La valeur de l'installation (y compris les imputations ultérieures pour agrandissements ou transformations) est déduite du compte.

Dispositions particulières:

Les dépenses pour les installations qui ne sont pas encore en service ou décomptées à la fin de l'année figurent dans le compte « Objets inachevés ».

Amortissements:

Le compte d'amortissement dans le bilan est tenu selon le principe des montants bruts.

Les amortissements sont fixés, d'une part sur la base des coûts de construction et d'acquisition et, d'autre part, sur la base de la durée d'utilisation vraisemblable des installations selon des taux compris dans les fourchettes imposées dans l'ordonnance du DETEC (OCEC; art 11 et annexe). Il s'agit d'amortissements linéaires qui peuvent varier de cas en cas mais qui suivent, en général, les taux suivants :

Bateaux pour service voyageurs	3.0%
Equipements de bateaux	10.0%
Autres bateaux et installations flottantes	5.0%
Installations de débarcadères	5.0%
Bâtiments et installations fixes	2.0%
Installations et machines	5.0%
Véhicules à moteur	12.5%
Informatique	25.0%
Objets mobiliers, billetterie, câblage	10.0%

Dans le cadre de la restructuration et de l'assainissement de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, l'ensemble des actifs de la Société a été transféré à CGN SA au 1^{er} janvier 2012 à l'exception des huit bateaux à roues à aube qui ont été transférés à CGN Belle Époque SA. Certains actifs transférés à CGN SA ont été partiellement amortis, soit les bateaux « Lausanne », « Coppet », « Genève » et « Valais » ainsi que d'autres actifs divers, pour un montant total de KCHF 3429. Les huit bateaux à roues à aube ont été intégralement amortis (valeur comptable CHF 1.-) pour un montant de KCHF 41178.

La valeur nette au bilan des actifs immobilisés doit être considérée comme valeur d'usage.

Activation en 2012

Les principes d'activation énumérés ci-dessus sont appliqués comme suit :

- les factures de tiers sont activées à 100 %.
- les prestations internes, en conformité avec l'OCEC, sont activées aux coûts complets provenant de la comptabilité analytique.

En 2012, CGN SA n'a pas activé de factures ou d'heure effectuée par du personnel de la CGN.





ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2012 CONSOLIDÉ GROUPE CGN

3_ Valeurs en portefeuille

La nature des titres détenus correspond plus à des soutiens financiers qu'à des placements à rendement. Ils sont totalement amortis.

4_ Débiteurs

Pour les débiteurs faisant l'objet de poursuites, étant en faillite, bénéficiant d'un sursis concordataire ou suscitant des doutes fondés concernant leur capacité de respecter leurs engagements, le Groupe CGN constitue une provision adéquate pour risque sur créances douteuses.

5_ Approvisionnements

Les stocks sont en général basés sur la valeur d'acquisition ou de réalisation si cette dernière s'avère plus basse.

6_ Valeurs incorporelles (CHF en milliers)

Suite à la restructuration de la Société et à l'assainissement des comptes, il n'y a pas de valeur incorporelle au bilan du groupe CGN.

7_ Fonds en faveur du personnel

Ces fonds (total au 31.12.2012 KCHF 2 679) se trouvent à l'actif et au passif du bilan, selon les exigences de l'OFT.

Ils représentent le fonds de la caisse de secours en cas de maladie pour KCHF 1 443 ainsi que le fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours en faveur du personnel de la CGN pour KCHF 1 236.

8_ Solde débiteur du compte de résultat

Le solde débiteur de l'exercice 2012 de KCHF 7 671 est pris en charge à hauteur de KCHF 7 044 (voir commentaire ci-dessous) par les cantons de Vaud, Genève et du Valais.

Le solde des subventions pour les exercices antérieurs a été intégralement versé en 2012 sur la base de la comptabilité analytique définitive. Dès 2010, si le résultat est meilleur que l'Offre, le canton de Genève rétrocède 25% de cette différence à la CGN tandis qu'en cas de résultat déficitaire, la CGN assume l'entière responsabilité de la perte. Suite aux résultats négatifs enregistrés sur les prestations commandées par Genève en 2011, la CGN a dû prendre à sa charge, selon le décompte de la comptabilité analytique, un montant de KCHF 297.

Résultat reporté au bilan		
Etat au 01.01.2012	KCHF	9 247
Assainissement au 01.01.2012	KCHF	-9 247
Déficits antérieurs à porter au bilan	KCHF	-297
Résultat analytique 2010 selon art 36 LTV	KCHF	537
Versement analytique 2011 selon art 36 LTV	KCHF	718
<hr/>		
Etat au 31.12.2012	KCHF	958

Le versement analytique 2011 selon art 36 LTV correspondant à la différence de résultat entre l'offre et le résultat réel du trafic régional pendant l'exercice a été versé directement en 2012 par le canton de Vaud ainsi que par la Confédération. Ce montant sera compensé au cours de l'exercice 2013 et viendra réduire le bénéfice reporté au bilan (KCHF 718).

Projection subvention 2012:	2012	2011
Perte d'exercice	KCHF 7 671	KCHF 6 514
Résultat extraordinaire versé par le canton de Vaud	KCHF 403	KCHF -
Résultat sur couverture de déficit	KCHF -	KCHF -297
Variation provision art 36 LTV (2011)	KCHF -718	KCHF 537
Versement analytique selon art 36 LTV (2012)	KCHF -312	KCHF 718
<hr/>		
TOTAL	KCHF 7 044	KCHF 7 472

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2012 CONSOLIDÉ GROUPE CGN



En 2013, le résultat 2012 inférieur à l'offre basée sur la comptabilité analytique des lignes transfrontalières selon art 36 LTV sera porté en diminution de la réserve au bilan (KCHF 312).

Pour l'exercice 2012, les décomptes définitifs de la comptabilité analytique n'ayant pas encore été soumis aux cantons, il s'agit d'une projection.

Le calcul des subventions par les cantons et la Confédération est basé sur l'ensemble du groupe CGN. La comptabilité analytique est donc basée sur les comptes consolidés tels que présentés ici.

Le compte de résultat reporté au 31.12.2012 présente une perte de KCHF 6713 se composant de la perte d'exercice 2012 de KCHF 7671 (qui sera prise en charge par les cantons selon décompte provisoire ci-dessus) déduite du solde positif du compte de résultat reporté de KCHF 958. Sur cette base, il a été renoncé à soumettre à l'Assemblée générale la question relative à la répartition du bénéfice reporté.

9_ Capital étranger

Dans le cadre de l'assainissement et de la restructuration de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, l'ensemble des prêts accordés par les cantons de Vaud, Genève et Valais pour les bateaux « Montreux », « Henry-Dunant », « Col-Vert », « Savoie », l'achat de deux vedettes et la rénovation du chantier a été abandonné au 01.01.2012.

10_ Actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements (en milliers de CHF)

	Dette 2012	Actifs mis en gage 2012	Actifs mis en gage 2011
Bâtiments			
Emprunt hypothécaire 1 ^{er} rang, de la Banque Cantonale Vaudoise, grevant l'ensemble des biens immobiliers de la Compagnie	KCHF 1 442	KCHF 4 767	KCHF 4 878
Bateaux			
Emprunt hypothécaire 2 ^{ème} rang des pouvoirs publics grevant l'ensemble des biens de la Compagnie (hors actifs financés par leasing, conditionnellement remboursable en fonction des résultats. Aucun remboursement ni paiement d'intérêts en 2012):		KCHF 23 938	KCHF 66 107
Confédération	KCHF 1 257		
Canton de Vaud	KCHF 0		
Canton de Genève	KCHF 0		
Canton du Valais	KCHF 0		
Commune de Lausanne	KCHF 990		
TOTAL	KCHF 2 247		

Dans le cadre de l'assainissement et de la restructuration de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, la participation sous forme de prêt des cantons de Vaud, Genève et Valais a été abandonnée.

11_ Leasings

L'achat du « Valais », de deux bateaux de type NAVIBUS® (le « Coppet » et le « Genève »), du réseau WIFI, d'un véhicule ainsi que du système de billetterie ont été financés par le biais de sept contrats de leasing. Ces transactions sont considérées comme des leasings financiers (et non opérationnels). Ils sont donc portés au bilan. La valeur comptable nette des objets financés par leasing figure dans les actifs immobilisés tandis que la dette de leasing y relative figure au passif du bilan dans les fonds étrangers à long terme. La durée d'amortissement contractuelle des leasings est de 10 à 12 ans pour les bateaux alors que la durée de vie comptable de ceux-ci est de 33 ans. Le système de billetterie est quant à lui amorti contractuellement en 8 ans tandis que sa durée de vie comptable est de 10 ans. Le réseau WIFI est amorti comptablement sur une période de 4 ans, soit de manière identique à la durée du leasing.



ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2012 CONSOLIDÉS GROUPE CGN

Au 31 décembre 2012, la valeur nette à l'actif des objets financés par leasing est de KCHF 7662.

A la même date, les intérêts contractuellement dus et payables d'ici à l'échéance des différents contrats s'élèvent à KCHF 742 (KCHF 1002 au 31.12.2011).

L'essentiel du matériel informatique est loué sur la base de contrats de 4 ans. Au 31.12.2012, la valeur des échéances contractuelles dues est de KCHF 586 (16 trimestres).

12_ Créanciers et fournisseurs

Ce poste comprend notamment les fournisseurs ordinaires pour KCHF 2971, le compte courant en faveur de la caisse pour perte de gain maladie pour KCHF 881, ainsi que la TVA pour KCHF 581.

13_ Provisions (CHF en milliers)

	Variation	2012	2011
Provision pour heures supplémentaires: Attribution en 2012	KCHF 213	KCHF 1595	KCHF 1382
Provision Service direct (abonnements forfaitaires CFF): Attribution en 2012	KCHF 156	KCHF 2064	KCHF 1908

Conformément aux instructions de l'Office fédéral des transports, ces deux montants figurent dans la rubrique « Provisions ».

Le poste passifs transitoires comprend un versement de KCHF 600 en faveur du fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours, à effectuer en prévision d'un assainissement complémentaire de la Caisse de pensions.

14_ Avance de fonds pour prestations 2012

L'avance de fonds pour paiement des prestations 2012 a été effectuée par les 3 cantons :

- Canton de Vaud	KCHF 5478
- Canton de Genève	KCHF 1989
- Canton du Valais	KCHF 200

Après acceptation des comptes par l'Assemblée générale, ces avances seront régularisées par compensation du déficit 2012 au bilan.

La somme de KCHF 1050 représentant la participation forfaitaire de la France aux coûts non couverts en 2012 a été encaissée au cours de l'exercice 2012.

15_ Fonds en faveur du personnel

Ces fonds se trouvent à l'actif et au passif du bilan, selon les exigences de l'OFT. Ils représentent des fonds de secours en faveur du personnel de la CGN (voir point 7).

16_ Engagement de prévoyance et autres charges sociales

Dans le but d'assainir de manière durable sa Caisse de pensions, la CGN, avec l'appui du canton de Vaud, a pris la décision de changer de Caisse de pensions avec effet au 01.07.2010. Depuis cette date, la prévoyance professionnelle des employés de la CGN est assurée auprès de PROFELIA, institution de prévoyance des Retraites Populaires, entité juridiquement distincte conformément au droit suisse. Dans le cadre du plan d'assainissement mis en place lors de ce changement, un prêt garanti par les cantons de KCHF 8489 a été octroyé à la CGN en 2010 déjà par les Retraites Populaires. Suite au décompte définitif relatif au transfert depuis l'ASCOOP, un prêt complémentaire de KCHF 529 a été octroyé en 2011 afin d'atteindre l'objectif d'assainissement fixé, soit un taux de couverture de 90%. Le montant définitif du prêt s'établit dès lors à KCHF 9018. Le solde de KCHF 529 avait été provisionné en 2010 à hauteur de KCHF 540.

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2012 CONSOLIDÉS GROUPE CGN



Suite à la hausse générale des marchés financiers ainsi qu'aux efforts complémentaires de la CGN, le taux de couverture de la Caisse au 31.12.2012 est en hausse et sera supérieur à 91% (comptes finaux non disponibles au moment d'établir ce rapport). Les mesures d'assainissement de la caisse en cours prévoient une cotisation de 4% du salaire coordonné jusqu'à l'assainissement complet de la Caisse. Elles sont prises en charge par la Société à raison de 60% et par les employés pour le solde.

Le règlement de prévoyance prévoit la couverture des conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

La contribution de l'employeur est reprise sans modification dans le compte charges sociales en tant que charges de l'entreprise découlant des engagements de prévoyance.

L'ensemble des collaborateurs du groupe CGN sont engagés par CGN SA. Le contrat avec PROFELIA a donc été transféré à CGN SA.

17_ Contributions d'investissement des pouvoirs publics

Dans le cadre de l'assainissement et de la restructuration de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, le prêt accordé par les cantons qui figurait encore pour un montant de KCHF 4070 dans les comptes de l'ancienne Société au 31.12.2011 a été entièrement abandonné.

18_ Contrat d'importance en cours :

CGN SA a renouvelé le contrat de restauration sur l'ensemble de la flotte (hors « Montreux » et « Savoie ») qui la lie à Lake Gourmet SA en 2012 pour une nouvelle période de 6 ans.

Aucun autre nouveau contrat d'importance prenant effet en 2012 n'a été signé en 2012.

19_ Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles

	2012	2011
Bateaux à vapeur, à moteur, bateau atelier et dock flottant (AESN)	KCHF 144 330	KCHF 141 712
Bâtiments	KCHF 17 497	KCHF 17 060
Débarcadères	KCHF 441	KCHF 425
Biens mobiliers	KCHF 5 817	KCHF 5 817

La Compagnie, en tant que membre de l'Association d'assurance des entreprises suisses de navigation (AESN), est assurée conformément aux normes suisses pour les compagnies de navigation contre des prétentions en dommages et intérêts (responsabilité civile et CASCO).

En tant que membre de l'AESN, la Société est couverte sur le principe du pool des sociétés pour un montant de CHF 80 millions en responsabilité civile.

La couverture de l'AESN en CASCO pour l'ensemble de la flotte CGN est de KCHF 144 330 soit KCHF 70 483 pour la flotte appartenant à CGN SA et KCHF 73 847 pour la flotte historique appartenant à CGN Belle Époque SA.

20_ Prêts actionnaires à la société

Les prêts accordés par les différentes collectivités publiques ainsi que par la Banque Cantonale Vaudoise sont considérés comme des prêts actionnaires. Ils sont répertoriés au bilan selon les commentaires figurant sous les points 9, 10 et 17 ci-dessus. Au total, ces prêts s'élèvent à KCHF 3 688.

Au 31 décembre 2012, CGN Belle Époque SA doit un montant de KCHF 1 303 à CGN SA dans le cadre du financement des travaux EMPD sur le « Vevey ». Ce montant correspond à des factures ouvertes à la date de clôture et qui ont été régularisées début 2013.



ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2012 CONSOLIDÉS GROUPE CGN

21_ Structure du capital propre

Le montant du capital social consolidé au 31.12.2012 s'élève à KCHF 19855. Les participations de Groupe CGN SA dans les sociétés filles CGN SA et CGN Belle Époque SA détenues toutes deux à 100% a été compensé par le capital-actions de ces dernières.

22_ Actionnaires importants

Se référer au tableau des actionnaires principaux de Groupe CGN SA.

23_ Litiges en cours

Aucun litige significatif nécessite un besoin de provision dans les comptes.

24_ Analyse des risques

Une analyse des risques a été réalisée par la direction de la Société. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la Société est exposée et de la pertinence des mesures prises afin de réduire leur impact. Suite à la restructuration de la société, l'analyse des risques a été étendue à l'ensemble du groupe et traitée de manière consolidée.

Ce document a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 6 novembre 2012.

RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTIONS DE GROUPE CGN SA AU 31 DÉCEMBRE 2012



2011						2012		Actionnaire
Action A	Action B	Total	% A	% B	% total	Action	% total	
3445	5	3450	1.32		1.32	294030	37.02	Etat de Vaud
	43990	43990		16.88	16.88	177238	22.32	ABVL/Pro Vapore
2890	1575	4465	1.11	0.60	1.71	119145	15.00	Etat de Genève
790	3500	4290	0.30	1.34	1.65	32602	4.11	Etat Valaisan
10322	1310	11632	3.96	0.50	4.46	11632	1.46	Commune de Lausanne
	10000	10000		3.84	3.84	10000	1.26	Sandoz FF Holding SA
8000		8000	3.07		3.07	8000	1.01	Banque Cantonale Vaudoise
	8000	8000		3.07	3.07	8000	1.01	Landolt A.
6729		6729	2.58		2.58	6729	0.85	Ville de Genève
6670		6670	2.56		2.56	6670	0.84	Confédération Suisse
	5000	5000		1.92	1.92	5000	0.63	Biotonus Clinique Bon-Port
1828	2334	4162	0.70	0.90	1.60	4162	0.52	Commune de Montreux
	4000	4000		1.53	1.53	4000	0.50	Bertarelli E.
1642	2193	3835	0.63	0.84	1.47	3835	0.48	Commune de Vevey
	3000	3000		1.15	1.15	3000	0.38	Bigelow-May F.
	2332	2332		0.89	0.89	2665	0.34	De Picciotto G.
2500		2500	0.96		0.96	2500	0.31	Conseil du Léman
145	2270	2415	0.06	0.87	0.93	2415	0.30	Commune de Morges
45	2100	2145	0.02	0.81	0.82	2145	0.27	Commune de Coppet
	2069	2069		0.79	0.79	2069	0.26	Oesch K.
	1700	1700		0.65	0.65	1700	0.21	Patek Philippe SA
	1300	1300		0.50	0.50	1300	0.16	DSR
	1250	1250		0.48	0.48	1250	0.16	Mayor M.
	1238	1238		0.48	0.48	1238	0.16	Rivendell Holding SA
	1100	1100		0.42	0.42	1100	0.14	Menoudakos J.
	1000	1000		0.38	0.38	1000	0.13	Lombard T. / LODH
669	184	853	0.26	0.07	0.33	853	0.11	Commune de La Tour-de-Peilz
	700	700		0.27	0.27	700	0.09	Retraites Populaires
	603	603		0.23	0.23	603	0.08	Pictet C-H.
218	356	574	0.08	0.14	0.22	574	0.07	Ville de Nyon
	550	550		0.21	0.21	550	0.07	Landolt F.
	515	515		0.20	0.20	515	0.06	Fauchier T.
	500	500		0.19	0.19	500	0.06	Mirabaud & Cie
	422	422		0.16	0.16	422	0.05	Demole G.
52	328	380	0.02	0.13	0.15	380	0.05	Commune de Saint-Sulpice
89	280	369	0.03	0.11	0.14	369	0.05	Commune de Rolle
59	300	359	0.02	0.12	0.14	359	0.05	Commune de Saint-Prex
	17661	17661		6.78	6.78	0	0.00	Danial O.
	15587	15587		5.98	5.98	0	0.00	Finial Capital SA
1907	73373	75280	0.73	28.15	28.88	74947	9.44	Autres porteurs
48000	212625	260625	18.42	81.58	100.00	794197	100.00	

Collectivités publiques mises en évidence





COMPTE D'ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2012 DÉTAIL DES ÉCRITURES D'ASSAINISSEMENT ET DE TRANSFERT DE PATRIMOINE

	31.12.11	Conversion du Capital-participation en Capital-actions selon décision AG extraordinaire du 23 février 2012	01.01.12 Après conversion Capital-participation mais avant assainissement	Amortissement extraordinaire des immobilisations	Provision Frais de Restructuration et rénovation Italie
	CHF en milliers		CHF en milliers	CHF en milliers	CHF en milliers
- Actif immobilisé	77 122		77 122	-44 523	
- Liquidités	4 182		4 182		
- Autres actifs	13 233		13 233	-84	
- Participations					
TOTAL ACTIF	94 537		94 537	-44 607	
Capital Propre	28 424		28 424		
- Capital-actions	26 063	10 000	36 063		
- Capital participation	10 000	-10 000			
- Réserves diverses	1 609		1 609		
- Provision restructuration					2 500
- Perte au bilan	-9 247		-9 247	-44 607	-2 500
- Prêt des Cantons	29 308		29 308		
- Autres passifs	36 805		36 805		
TOTAL PASSIF	94 537		94 537	-44 607	



Abandon Prêts des cantons	01.01.12 Après assainissement mais avant réduction du capital	Réduction Capital-actions 75%	Augmentation Capital-actions Apport en espèces	01.01.12 Après assainissement et augmentation du capital	01.01.12 Transfert Actifs Passifs	01.01.12 Groupe CGN SA
CHF en milliers	CHF en milliers	CHF en milliers	CHF en milliers	CHF en milliers	CHF en milliers	CHF en milliers
	32 599			32 599	-32 599	0
	4 182		10 839	15 021	-15 021	0
	13 149			13 149	-13 149	0
					19 855	19 855
	49 930		10 839	60 769	-40 914	19 855
	28 424			23 964		19 855
	36 063	-27 047	10 839	19 855		19 855
	0			0		0
	1 609			1 609	-1 609	0
	2 500			2 500	-2 500	0
29 308	-27 047	27 047		0		0
-29 308	0			0		0
	36 805			36 805	-36 805	0
	49 930		10 839	60 769	-40 914	19 855





RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2012

**Rapport de l'organe de révision
sur les comptes consolidés de l'exercice 2012
à l'Assemblée générale des actionnaires
de Groupe CGN SA**

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Groupe CGN SA comprenant le compte de résultat, le bilan, le compte des immobilisations, le tableau de financement, les notes sur le compte de résultat, l'annexe aux comptes et le compte d'assainissement au 1er janvier 2012 pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

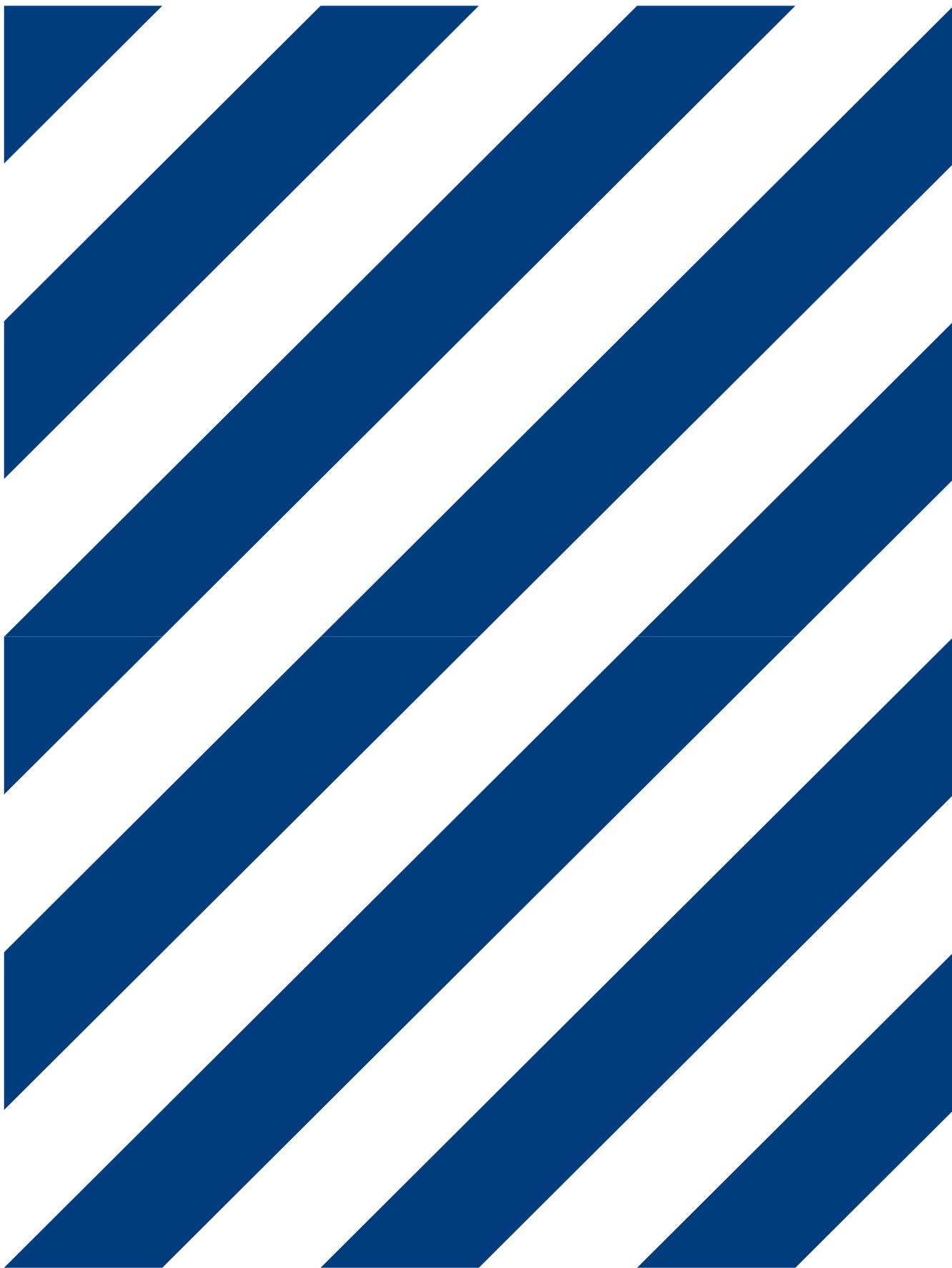
Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Lausanne, le 18 avril 2013

FIDINTER SA

Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Yves Donzé
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé



**COMPTE DE RÉSULTAT
DE L'EXERCICE 2012
GROUPE CGN SA**

	2012 CHF
A_ Produits sociétés du groupe	110 619
B_ Produits accessoires	437
1. Produits financiers	437
Total des produits	111 055
C_ Dépenses générales	109 184
1. Organes et mandataires de la société	109 184
D_ Frais de capitaux	1 871
Total des charges d'exploitation	111 055
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

GROUPE CGN SA

ACTIF

10

	31.12.2012 CHF	Bilan %	01.12.2012 CHF	Bilan %
1_ Fonds de roulement	425	0.0%		
1.1. Banques c/c commerciaux	273	0.0%		
1.2. Débiteurs	153	0.0%		
1.3. Débiteurs sociétés du groupe	0	0.0%		
2_ Immobilisations financières	19854925	100.0%	19854925	100.0%
2.1. Participation CGN SA	19754925	99.5%	19754925	99.5%
2.2. Participation CGN Belle Époque SA	100000	0.5%	100000	0.5%
	19855350	100.0%	19854925	100.0%

	31.12.2012 CHF	Bilan %	01.12.2012 CHF	Bilan %
1_ Capital propre	19854925	100.0%	19854925	100.0%
1.1. Capital-actions	19854925	100.0%	19854925	100.0%
1.1.1. 794 197 actions nom. CHF 25.-	19854925	100.0%	19854925	100.0%
1.2. Résultat reporté	0	0.0%	0	0.0%
2_ Capital étranger	425	0.0%	0	0.0%
2.1. Engagements courants	425	0.0%	0	0.0%
2.1.1 Créanciers sociétés du Groupe	425	0.0%	0	0.0%
2.1.2. Créanciers et fournisseurs	0	0.0%	0	0.0%
	19855350	100.0%	19854925	100.0%

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2012 GROUPE CGN SA

11

Principes régissant l'établissement des comptes

La restructuration, tant organisationnelle avec la création de deux nouvelles entités et la transformation de Groupe CGN SA en société de participations que financière avec l'assainissement décrit dans ce rapport, a rendu la comparaison des exercices comptables 2011 et 2012 peu aisée. Afin de présenter au mieux la comparaison des comptes d'une année à l'autre, le principe de présentation des comptes a été établi comme suit, en dérogation partielle avec le principe de continuité dans la présentation.

- Les comptes de Groupe CGN SA sont comparés avec le bilan de la Société au 1^{er} janvier 2012 soit après restructuration et assainissement, donc après transfert de patrimoine aux sociétés filles. Etant donné les changements intervenus dans l'activité de la Société, une comparaison des chiffres du compte de résultat avec ceux de l'exercice précédent ne serait pas pertinente. Il a donc été renoncé à présenter cette comparaison.

- Les comptes consolidés présentent quant à eux, en comparaison de l'exercice en cours, le compte de résultat de 2011 de l'ancienne société ainsi que le bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2012 soit le bilan au 31.12.2011 de l'ancienne société après intégration des éléments liés à la restructuration avec date valeur au 1^{er} janvier 2012.

Le détail des écritures d'assainissement et de transfert de patrimoine figure aux pages 26 et 27 de ce rapport annuel.

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en francs suisses.

1_ Principe d'évaluation des participations

Les participations sont évaluées selon la méthode du coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties, du périmètre à leur date d'achat ou de vente.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée entre le 16 mai 2012 (décision de l'Assemblée générale) et le 26 juin 2012 (date d'inscription au registre du commerce) par transfert de patrimoine de Groupe CGN SA avec effet rétroactif au 01.01.2012. Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 01.01.2012 (valeur de clôture au 31.12.2011 après assainissement financier). La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

Nous avons renoncé à effectuer une réévaluation de la valeur de ces participations au 31.12.2012, partant du principe que celle-ci n'a pas été modifiée.

2_ Participations essentielles

Les sociétés CGN SA ainsi que CGN Belle Époque SA sont toutes deux détenues à 100% par Groupe CGN SA.

3_ Obligation de garantie en faveur de tiers

L'administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de la CGN de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du groupe.

4_ Contrat d'importance en cours: 2012

Aucun contrat d'importance prenant effet en 2012 n'a été signé en 2012 à l'exception des différents contrats réglant les affaires entre les sociétés du groupe.

5_ Prêts actionnaires à la société

Au 31 décembre 2012, Groupe CGN SA a une dette envers CGN SA de CHF 425.-.

6_ Structure du capital propre

Le montant du capital-actions au 31.12.2012 s'élève à KCHF 19855 soit 794 197 actions d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune.

7_ Actionnaires importants

Se référer au tableau des actionnaires principaux de Groupe CGN SA.

8_ Litiges en cours

Aucun litige significatif nécessite un besoin de provision dans les comptes.

9_ Analyse des risques

Une analyse des risques a été réalisée par la direction de la Société. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la Société est exposée et de la pertinence des mesures prises afin de réduire leur impact. Suite à la restructuration de la société, l'analyse des risques a été étendue à l'ensemble du groupe et traitée de manière consolidée.

Ce document a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 6 novembre 2012.

10_ Compte de résultat

L'ensemble des frais d'exploitation de Groupe CGN SA est refacturé à CGN SA sous forme d'honoraires de gestion. Le résultat comptable de Groupe CGN SA qui en découle est nul.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR L'EXERCICE 2012

12

**Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des actionnaires de Groupe CGN SA
(anciennement CGN Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman SA)**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Groupe CGN SA, Lausanne, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 18 avril 2013

FIDINTER SA



Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Yves Donzé
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé